

CORAT RIVIERA

COMMISSION CONSULTATIVE RÉGIONALE POUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023

HISTORIQUE, MISSIONS ET FONCTIONNEMENT

Instituée en 1987 par les dix municipalités de l'ancien district de Vevey sous la forme d'une commission intercommunale, la CORAT Riviera a pour mission d'étudier les problématiques d'aménagement du territoire qui concernent l'ensemble de la Riviera ou une partie de celle-ci. Il s'agit d'un organisme de réflexion, de concertation et de coordination à caractère consultatif, qui présente des propositions aux municipalités.

La CORAT Riviera est formée des délégués et déléguées municipaux des communes de la Riviera, responsables de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, accompagné·e·s des chef·fe·s des services des trois villes. Depuis 2011, du fait de l'élaboration du projet d'agglomération transports et urbanisation (PA T/U) Rivelac, les responsables des bureaux techniques communaux ont été intégrés à la CORAT, soit celui de Blonay – Saint-Légier maintenant que les deux communes ont fusionné, ainsi que celui du cercle de Corsier (BTI). Le directeur de Promove est également invité à la CORAT plénière depuis 2017, ainsi que la responsable du Bureau technique d'agglomération Rivelac depuis son engagement mi-2020.

Pour la législature 2021-2026 et jusqu'à la fusion des communes de Blonay et de St-Légier-La Chiésaz au 1^{er} janvier 2022, M. Dominique Martin, conseiller municipal à Blonay et Mme Elise Kaiser, conseillère municipale à La Tour-de-Peilz, ont été respectivement président et vice-présidente de la commission. Depuis, Mme Elise Kaiser assure la présidence de la CORAT et M. Ludovic Sherif, Conseiller municipal à Veytaux en assure la vice-présidence.

Selon les objectifs définis par les municipalités et l'importance des dossiers à traiter, la CORAT peut désigner des groupes de travail spécifiques chargés du suivi de ces dossiers. Cas échéant, ces groupes peuvent recourir aux avis et prestations d'un·e consultant·e extérieur·e. Les membres de la CORAT sont régulièrement informés sur les démarches entreprises par les groupes de travail et sur l'avancement des mandats qui leur ont été confiés lors des réunions de la Commission plénière.

ACTIVITÉS 2023 DE LA CORAT PLÉNIÈRE

La CORAT s'est réunie à six reprises en 2023, en février, mars, mai (séance extraordinaire), juin, septembre et novembre. Les principaux sujets qui ont été abordés en cours d'année portent sur :

- l'Agglomération Rivelac, avec le suivi des réflexions menées dans le cadre de l'élaboration du plan directeur intercommunal vaudois (PDi) et du projet d'agglomération de 5^e génération (PA5) ; le suivi de la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA) ; l'actualisation de la Convention de collaboration de 2019 ;
- le point d'information systématique sur les dossiers communaux à incidence régionale ;
- l'étude globale réseau 2030 menée par la Société de transports publics VMCV SA.

Ces principaux sujets font l'objet d'un point de situation synthétique ci-après.

De manière générale, l'année 2023 a été riche en discussions, la CORAT ayant particulièrement « joué son rôle » d'organe de concertation et de coordination à caractère consultatif.

Agglomération Rivelac

Pour rappel, selon l'organisation définie par le Comité de pilotage (COPIL) de l'Agglomération, la CORAT Riviera est l'un des trois organes régionaux de référence qui assurent le suivi des planifications menées par l'Agglomération et appelés à être consultés lors des phases clés. Des points de situation ont été présentés à chaque séance de la CORAT par la responsable du Bureau technique d'agglomération et la co-présidente, également présidente de la CORAT.

L'attention a été spécifiquement portée sur le suivi du PDi/PA5 en 2023. Une séance extraordinaire de la CORAT a été organisée en mai 2023, lors de laquelle ses membres ont été consultés sur divers scénarii de développement territorial, ayant pour objectif de susciter le débat au sein des communes, en vue de tendre vers un scénario commun. Les membres techniques de la CORAT siégeant dans un groupe de travail spécifique ont notamment eu l'occasion de transmettre leur expertise à cette occasion.

Les stratégies, mesures, travaux des commissions thématiques et calendrier général de la conduite du PDi/PA5, ont fait l'objet de présentations et de nombreuses discussions tout au long de l'année. Un avant-projet de PDi/PA5 a été transmis aux exécutifs en fin d'année 2023 pour consultation, dans l'optique de pouvoir le soumettre ensuite pour examen préalable aux Cantons de Vaud et de Fribourg au printemps 2024.

Les trois volets de la SRGZA (diagnostic / stratégie / opérationnel) ont fait l'objet d'une consultation des municipalités fin 2022, puis le dossier modifié a été transmis pour examen préalable au Canton de Vaud au printemps 2023.

La révision de la convention de collaboration établie en 2019 entre les communes partenaires de l'agglomération Rivelac et les deux Cantons concernés (Vaud / Fribourg) a été confiée à une commission qui a été constituée fin 2022 dans ce but, au sein de laquelle les structures régionales sont représentées, soit la CORAT pour la Riviera. Dite convention révisée a fait l'objet d'informations régulières et de remarques au sein de la CORAT plénière. Après consultation des exécutifs, la convention révisée¹ a été validée par le COPIL de l'Agglomération en juin 2023, puis a été approuvée par les 18 exécutifs des communes partenaires, ainsi que par les Cantons de Vaud et de Fribourg durant l'été 2023. Elle est entrée en vigueur le 28 septembre 2023.

Au surplus, toutes les informations relatives à l'Agglomération Rivelac sont à consulter sur le site internet y relatif : www.agglorivelac.ch.

Projets communaux à incidence régionale – échange d'informations

Pour rappel, la CORAT permet aux communes de s'informer mutuellement sur leurs projets importants qui peuvent impacter la région et/ou des communes voisines. Dans ce but, un « tour de table » est organisé à chaque séance de la CORAT plénière. Les principaux thèmes évoqués lors de ces échanges ont porté sur les points suivants :

- les procédures en cours concernant les planifications directrices et d'affectation à l'échelle communale ou de quartiers / projets importants. A noter que de nombreuses planifications ont fait l'objet de démarches participatives menées par les municipalités.

La Ville de Vevey a présenté la démarche relative au réaménagement de l'interface de la Gare en novembre 2023 à la CORAT plénière, s'agissant d'une importante interface de mobilité à l'échelle de la Riviera.

Des informations ont également été communiquées à la CORAT au sujet des planifications communales qui ont fait l'objet de votations populaires, telles que « Les Grands Prés » à Montreux et « En Praz Grisoud » à Blonay – Saint-Légier.

- Les plans de mobilité, comprenant notamment des projets de limitation de la vitesse à 30 km/h, de jour et/ou de nuit dans certaines communes ;
- Le projet de voie verte entre Vevey et Blonay – Saint-Légier, comprenant un projet de passerelle au-dessus de la route de St-Légier, en discussion avec la Commune de Vevey, le Canton de Vaud et l'Office fédéral des routes.

¹ Convention d'établissement et de mise en œuvre des planifications directrices régionales d'aménagement du territoire pour l'Agglomération Riviera – Veveyse – Haut Lac (Rivelac)

Bien souvent, ces échanges font ressortir les principales difficultés rencontrées par les communes et permettent notamment de partager conseils et pratiques.

VMCV S.A. – Etude globale réseau 2023

Dans le cadre de l'étude citée en titre, les Municipalités de la Riviera ont été invitées à participer à deux ateliers organisés par les VMCV en début d'année 2023, en vue de définir une image directrice du réseau à l'horizon 2030.

La principale préoccupation de la CORAT a été d'articuler / coordonner entre elles les réflexions menées dans le cadre de l'étude mentionnée en titre avec celles de l'Agglomération et de déterminer un mode opératoire et décisionnel.

Une rencontre a eu lieu entre une délégation de l'Agglomération et des VMCV courant du premier trimestre 2023, permettant de mettre en place une coordination effective entre les mandataires des VMCV et ceux de l'Agglomération. Cette rencontre a également permis de définir un mode décisionnel sur les mesures infrastructurelles propres aux VMCV, en fonction du calendrier de réalisation des mesures envisagées. Pour celles dont la réalisation est programmée entre 2025 et 2028, elles seront traitées par le COPIL VMCV ; pour les autres, qui entrent dans le calendrier des mesures du PA5 et sont potentiellement co-finançables par la Confédération, elles seront traitées dans le cadre de l'Agglomération Rivelac.

LEXIQUE D'APPUI

BTI	Bureau technique intercommunal du Cercle de Corsier
COPIL	Comité de pilotage de l'agglomération Rivelac
CORAT	Commission consultative régionale pour l'aménagement du territoire (Riviera)
PA5	Projet d'agglomération de cinquième génération
PA T/U	Projet d'agglomération transports et urbanisation
PDi	Plan directeur intercommunal
SAI	Service des affaires intercommunales de la Riviera
SRGZA	Stratégie régionale de gestion des zones d'activités
VMCV S.A.	Société anonyme de transports publics Vevey - Montreux - Chillon - Villeneuve

Vevey – le 1^{er} février 2024 / SAI – CRO/LMS/nc